



RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00326
Numéro SIREN : 751 860 107
Nom ou dénomination : 2B FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2017 sous le numéro de dépôt 1096

①

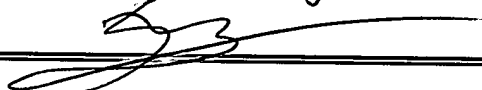
BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise		SAS 2B FINANCES		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		13 RUE BERTHIE ALBRECHT Zone Industrielle Nord 87280 LIMOGES				
SIREN		7 5 1 8 6 0 1 0 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 0 1 0 6 1 2 0 1 6		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	100 000	042	100 000	
	Total I (5)	044	100 000	048	100 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	72 000	070	72 000
		Autres * (3)	072	81 334	074	81 334
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	39 216	086	39 216	
	Charges constatées d'avance *	092	1 536	094	1 536	
Total II	096	194 086	098	194 086		
Total général (I+II)		110	294 086	112	294 086	
PASSIF				Exercice N 1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		25 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		2 500	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		92 521	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		60 617	
Provisions réglementées		140				
	Total I		142		180 638	
	Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 635	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	16 750	172	110 814
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176		113 448	
Total général (I + II + III)			180		294 086	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	75 000	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Copie certifiée conforme à l'original



②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2B FINANCES		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 13/01/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	
						210 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232
							210 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	- Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	
						196 827	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	
						13 173	
Produits financiers (III)	280	50 000	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)	290	13	Charges exceptionnelles (VI)		300		
						242	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
						2 327	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	
						60 617	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	60 617	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 327		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	2 571	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	* ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
	* Créance due au report en arrière du déficit			346		50 000	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	15 515	
				Déficit col. 2		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	15 515	
				Déficit col. 2		372	

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Copie certifiée conforme à l'original

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 294 086,22 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 60 616,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/08/2016 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 100 000

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	100 000			100 000
TOTAL	100 000			100 000

3.2 - Etat des créances = 154 870

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	154 870	154 870	
TOTAL	154 870	154 870	

3.3 - Charges constatées d'avance = 1 536

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 25 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25000	1,00	25 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25000	1,00	25 000

4.2 - Etat des dettes = 113 448

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	3 350	3 350		
Fournisseurs	2 635	2 635		
Dettes fiscales & sociales	94 064	94 064		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 400	13 400		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	113 448	113 448		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 11 376

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 635
Dettes fiscales & sociales	8 741
Autres dettes	
TOTAL	11 376

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 536

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	1 536
TOTAL	1 536

8.2 - Charges à payer = 11 376

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 635
Fourn factures non parvenues.(408100)	2 635
Dettes fiscales et sociales :	8 741
Pers congés a payer(428200)	5 850
Org.soc. congés a payer(438200)	2 709
Org.soc. autres charges a payer(438600)	81
Etat charges fiscales sur congés a payer(448200)	101
TOTAL	11 376

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/06/2016 12 mois	30/06/2015 12 mois	30/06/2014 12 mois	30/06/2013 14 mois	30/04/2012 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	
b) Nombre d'actions émises	25 000	25 000	25 000	25 000	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	210 000	210 000	210 000	215 000	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	62 944	45 644	61 407	61 030	
c) Impôt sur les bénéfices	2 327	8 226	5 667	4 167	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	60 617	37 418	55 740	56 863	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	60 617	37 418	55 740	56 863	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2	2	2	2	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2	2	2	2	
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	2	2	2	2	
b) Montant de la masse salariale	128 957	105 819	112 641	120 443	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	60 494	52 956	54 737	58 332	

Observations complémentaires

Néant.

2B FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN - 87000 LIMOGES
751 860 107 RCS LIMOGES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2016, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre chiffre d'affaires, constitué des prestations de management réalisées au profit de notre filiale, est identique à celui de l'exercice précédent et s'élève à 210 000 euros.

Dans le même temps, nous constatons une augmentation de nos charges d'exploitation de 19,74% par rapport à l'exercice précédent.

Nous clôturons cet exercice avec un résultat net bénéficiaire de 60 616,81 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2016, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous prévoyons le maintien de nos résultats.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Nous détenons 100% du capital social de la Société SIMAC SERVICES qui exerce l'activité de Service après-vente ; Vente de pièces détachées ; Vente de matériel industriel et particulier, principalement dans les secteurs de l'habillement, la confection, la chaussure, l'ameublement, la maroquinerie, la sellerie et la ganterie.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société SIMAC SERVICES a réalisé un résultat net bénéficiaire de 81 668,42 euros.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 210 000,00 euros et est identique à celui de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 928,72 euros contre 3 069,91 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 078,65 euros contre 1 589,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,79%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 128 957,12 euros contre 105 818,94 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 21,86%.

Le montant des charges sociales s'élève à 60 494,14 euros contre 52 955,82 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,23%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 368,57 euros contre 934,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 46,51%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 196 827,20 euros contre 164 368,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,74%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 13 172,81 euros contre 45 632,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -71,13%.

Compte tenu d'un résultat financier de 50 000,00 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 63 172,81 euros contre 45 632,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 38,43%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -229,00 euros contre 12 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 2 327,00 euros contre 8 226,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 60 616,81 euros contre un bénéfice de 37 418,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 61,99%.

Au 30 juin 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 294 086,22 euros contre 249 096,49 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,06%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 60 616,81 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	60 616,81 euros
A titre de dividendes	50 000,00 euros
Soit 2,00 euros par action	

Le solde	10 616,81 euros

En totalité au compte "autres réserves", dont le montant s'élèverait ainsi à 103 137,76 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 130 637,76 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2015	50 000 €	/	/
30/06/2014	5 000 €	/	/
30/06/2013	/	/	/

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

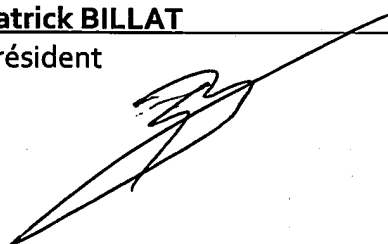
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Patrick BILLAT

Président



2B FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : 13 Rue Berthie Albrecht - ZIN - 87000 LIMOGES
751 860 107 RCS LIMOGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 DECEMBRE 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 60 616,81 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	60 616,81 euros
A titre de dividendes	50 000,00 euros
Soit 2,00 euros par action	

Le solde	10 616,81 euros

En totalité au compte "autres réserves", dont le montant s'élève ainsi à 103 137,76 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
 - peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de
-
-

dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2015	50 000 €	/	/
30/06/2014	5 000 €	/	/
30/06/2013	/	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 décembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

